

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° DN192

AMENDEMENT

présenté par
M. Saintoul

ARTICLE 2

Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Ces ressources sont notamment issues des recettes tirées du rétablissement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe La France insoumise vise à lier explicitement la question du financement du budget des armées avec celle de la programmation militaire des années à venir.

Une loi de programmation militaire n'a certes pas vocation à définir l'origine de son financement ; cette question est pourtant fondamentale et ne peut être écartée lors de son examen à l'Assemblée nationale.

En mars 2025, lors d'une allocution télévisée, Emmanuel Macron avait déclaré que l'augmentation des dépenses militaires se ferait « sans que les impôts ne soient augmentés ». Ce faisant, il oppose, dans une logique mortifère, les dépenses militaires avec les autres dépenses publiques, notamment celles des services publics.

Les députés du groupe La France insoumise refusent cette opposition, et proposent donc de financer toute dépense militaire nouvelle -si elle s'avérait nécessaire- par des recettes nouvelles contribuant à la justice sociale et la bifurcation écologique du pays. Elles permettraient de financer largement les dépenses programmées par le présent projet de loi.